

La France insoumise propose

L'INTERDICTION DES DIVIDENDES PENDANT 2 ANS



lafranceinsoumise.fr

27 mars 2020
Communiqué de presse

La crise c'est pour tout le monde : interdisons les dividendes versés aux actionnaires pendant deux ans

Communiqué de l'intergroupe France insoumise Assemblée nationale - Parlement européen

Alors que le gouvernement vient d'annoncer des règles insuffisantes d'encadrement de la rémunération des actionnaires, les parlementaires de La France insoumise à l'Assemblée nationale et au Parlement européen proposent une ordonnance citoyenne pour interdire le versement des dividendes aux actionnaires par les grandes entreprises pendant 2 ans.

En cette période de crise sanitaire mais aussi sociale, il est en effet impensable que les grandes entreprises continuent de verser leurs dividendes comme si de rien n'était.

Le Gouvernement fait voter 25 ordonnances, et adopte l'Etat d'urgence sanitaire. Nouveau prétexte pour faire reculer les droits sociaux pour tous les travailleur·euses, elles s'attaquent toutes aux droits du travail : semaine de 60h, retard des bénéfices versés aux salarié·es au titre de l'intéressement et autorisation d'imposer les jours de congés sur les jours de confinements forcés...

Une fois de plus l'effort est fourni par les travailleurs alors que le gouvernement a refusé toute mesure mettant à contribution les ultra-riches. Quand il s'agit des grandes entreprises, Bruno Le Maire se contente simplement de les appeler à "modérer les versements de dividendes" et de mettre des conditions au versement des dividendes, qui ne dissuaderont pas l'ensemble des grandes entreprises à rémunérer généreusement leurs actionnaires. Demander poliment ne suffit visiblement pas : les actionnaires des entreprises du CAC40 s'apprêtent à toucher les dividendes de l'an passé qui s'élèvent à pas moins de ... 54 milliards d'euros !

Afin d'assurer l'entière mobilisation des ressources dont disposent les entreprises pour faire face aux conséquences économiques et sociales de l'épidémie, l'intergroupe de La France insoumise soumet donc au Gouvernement cette ordonnance citoyenne, qui prend le contre-pied des 25 ordonnances adoptées jusqu'à présent. Car pour répondre à la crise sanitaire, il est indispensable de mobiliser aussi l'argent des actionnaires !

Pour consulter l'ordonnance citoyenne : <https://lafranceinsoumise.fr/2020/03/27/lfi-demande-interdire-versement-dividendes/>

